

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SEANCE DU 05 JUIN 2019**

Présents : Michel Arrouy, Josyane Arnold, Marcel Barbier, Victoria Bonnet-Solé, Catherine Caldichoury, Youcef El Amri, Pascale Gregogna, Martine Malpièce, Viviane Olivan, Claudette Saulzet.

Absents excusés : Pierre Bouldoire, Yannie Coquery, Hinda Dabboue, Renée Duranton-Portelli, Paula Leitao.

---

**Compte-rendu du précédent conseil**

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**Affaires traitées par délégation**

Pas de décision prise depuis le dernier conseil d'administration.

**1. Examen des dossiers d'aides financières exceptionnelles.**

Le conseil d'administration examine les cas de demandes d'aides exceptionnelles, dont les conditions ne correspondent pas aux critères d'attribution définis par la délibération du 19 septembre 2012 pour les aides financières.

Les administrateurs étudient les situations présentées, et se prononcent sur les propositions émises par les travailleurs sociaux, huit dossiers sont présentés. Trois dossiers font l'objet d'un refus à l'unanimité. Concernant les cinq autres dossiers, les administrateurs, à l'unanimité, décident d'attribuer :

- Une aide de 255,30 € à verser à la régie des recettes de la direction éducation de la Ville de Frontignan
- Une aide de 177,60 € à verser à la régie des recettes de la direction éducation de la Ville de Frontignan
- Une aide de 655,85 € à verser à la régie des recettes de la direction éducation de la Ville de Frontignan
- Une aide de 265 € à verser au trésor public
- Une aide de 305 € à verser au trésor public

**2. Aides financières individuelles exceptionnelles attribuées dans le cadre de l'action de solidarité des fêtes de fin d'année.**

Il est proposé au conseil d'administration de décider de l'affectation d'une partie de la somme correspondant aux personnes du 3<sup>ème</sup> âge ayant souhaité participer à une action solidaire initiée à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Un dossier est présenté aux membres du conseil d'administration, qui fait l'objet d'un refus à l'unanimité.

**3. Examen des dossiers d'admission à l'épicerie sociale et solidaire**

Il est proposé au conseil d'administration, d'examiner le cas de demande d'accès à l'épicerie sociale et solidaire, dont les conditions ne correspondent pas aux critères d'admission définis par le comité de pilotage de l'épicerie sociale et solidaire du 30 juin 2014.

Un dossier est présenté aux membres du conseil d'administration, qui fait l'objet d'un refus à l'unanimité.

#### **4. Budget exécutoire du service d'aide et d'accompagnement à domicile du CCAS**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget exécutoire de l'exercice 2019 du service d'aide à domicile du CCAS et de le transmettre à l'autorité de tarification pour la situation suivante :

##### **Section de fonctionnement :**

Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante :	14 668.00 €
Groupe II : dépenses afférentes au personnel :	1 471 618.36 €
Groupe III : dépenses afférentes à la structure :	69 509.00 €
<b>Total des dépenses :</b>	<b>1 555 795.36 €</b>

Groupe I : produits de la tarification et assimilés :	1 502 795.36 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation :	38 000.00 €
Groupe III : produits financiers et produits non encaissables :	0,00 €
Total général :	1 540 795.36 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	15 000.00 €
<b>Total des recettes :</b>	<b>1 555 795.36 €</b>

##### **Section d'investissement :**

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	3 360.00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	71 900.92 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	<b>75 260.92 €</b>

Chapitre 15 : provisions pour risques et charges	30 000.00 €
Chapitre 28 : amortissements des immobilisations	1 606.00 €
001 : résultat reporté d'investissement	43 654.92 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>75 260.92 €</b>

##### **Récapitulatif :**

<b>Dépenses :</b>	<b>1 631 056.28 €</b>	
Dépenses de fonctionnement :		1 555 795.36 €
Dépenses d'investissement :		75 260.92 €

<b>Recettes :</b>	<b>1 631 056.28 €</b>	
Recettes de fonctionnement :		1 555 795.36 €
Recettes d'investissement		75 260.92 €

Le résultat excédentaire retenu par le Département à la clôture de l'exercice 2017 s'élève à 63 544,52 €.

Cet excédent est affecté de la manière suivante :

- 26 091,47 € au crédit du compte 119 « report à nouveau débiteur », ce qui le ramène à zéro
- 22 453,05 € en réserve de compensation
- 15 000 € en diminution des charges d'exploitation pour le calcul du tarif horaire 2019.

En conséquence, la tarification calculée sur 66 144 heures prévisionnelles retenues par l'autorité de tarification se décompose ainsi :

- APA : 63 267 heures
- Carsat : 837 heures
- Mutuelles : 74 heures
- Caisses de retraite : 567 heures
- Aide sociale personnes handicapées : 37 heures
- Payants CCAS : 1 362 heures

Détermine du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 :

- un tarif moyen jours ouvrables : 22,85 €
- un tarif moyen dimanche et jours fériés : 30,86 €

Les tarifs fixés après le 1<sup>er</sup> janvier 2019 seront proratisés conformément à l'article R 314-35 du code de l'action sociale et des familles relatif au financement et à la tarification des services sociaux et médico-sociaux.

Il est donc proposé au conseil d'administration :

- d'adopter le budget annexe exécutoire de la structure d'aide à domicile du CCAS pour l'exercice 2019 et la tarification qui en découle, tel que décrit ci-dessus ;
- de voter le budget annexe exécutoire du service d'aide à domicile du CCAS fixé par l'autorité de tarification, pour l'exercice 2019.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget exécutoire de la structure d'aide à domicile du CCAS pour l'exercice 2019 et la tarification qui en découle, tel que décrit ci-dessus et détaillé dans le document budget exécutoire ci-joint ; et vote le budget exécutoire du service d'aide à domicile fixé par l'autorité de tarification, pour l'exercice 2019.

#### **5. Modification du tableau des effectifs**

M. le vice-président informe les membres du conseil d'administration qu'afin d'assurer au mieux l'exercice de ses missions et de ses compétences et de répondre à la progression de carrière et à la volonté de mobilité des agents, le CCAS est amené à modifier son tableau d'effectifs. Dans ce cadre, il est envisagé de créer les postes suivants au **1<sup>er</sup> juillet 2019** :

Filière administrative :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Filière sociale :

- 2 postes d'assistant socio-éducatif classe exceptionnelle

Filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

Il est donc demandé au conseil d'administration d'approuver ces créations d'emplois au tableau des effectifs.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les créations d'emplois au tableau des effectifs.

#### **6. Régime indemnitaire applicable au personnel du Centre communal d'action social**

Chaque année, le conseil d'administration délibère sur le régime indemnitaire du personnel du centre communal d'action sociale.

En 2019 l'enveloppe globale évolue en fonction de l'effectif présent et des montants de référence, réglementairement fixés, de chaque indemnité.

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver le régime indemnitaire servi aux agents de la collectivité selon les modalités définies dans les documents joints en annexe.

## **7. Subventions aux associations**

Il est proposé au conseil d'administration de statuer sur ces demandes de subvention qui n'avaient pas pu être présentées lors du conseil d'administration du 10 avril 2019. Les montants ci-dessous sont proposés à l'approbation des administrateurs :

<b>Associations</b>	<b>Subventions 2019</b>
<b>Associations seniors</b>	
Solidaire intergénération	1 800
<b>Associations caritatives</b>	
Restaurants du coeur	1 800

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les montants proposés, dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget, autorise M. le président ou son délégué à procéder aux attributions des subventions conformément au tableau ci-dessus.

## **8. Questions diverses.**

*Sans question supplémentaire, la séance est levée à 19h45.*

*Prochaine réunion du conseil d'administration prévue le :*

*Mercredi 17 juillet 2019 à 18h30, à la maison de la solidarité, de la petite enfance, de l'éducation et de la parentalité.*

**Pour le président  
et par délégation  
le vice-président  
Michel Arrouy**

